

L'an deux mille vingt-six, le quatorze septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Yoann BONNEAUD, Maire de la Commune.

Conseillers présents : Yoann Bonneaud, Charlène Vrignaud, Jérôme Sourisseau, Emilie Huvelin, Catherine (Cathy) Paillou, Laurence Bompas, Mathieu Huvelin, Sébastien Pierron, Richard Loizeau, Pierre Chataigner, Clotilde Drin, Anne-Hélène Desrues, Justine Bertin et Matthieu Aubert.

Conseiller excusé : Michaël MARTIN

LISTE DES DELIBERATIONS

La liste des délibérations approuvées lors du conseil municipal du lundi 14 septembre 2026 (suivant l'article 4 de l'Ordonnance n°2021-1310 du 7 Octobre 2021 qui modifie l'article L. 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales) est la suivante :

N° DE L'ACTE	DATE DE L'ACTE	OBJET DE LA DELIBERATION	VOTE
D 2026 09 14 01	14 septembre 2026	Représentant à la Mission Locale du Pays Yonnais	Unanimité à main levée
D 2026 09 14 02	14 septembre 2026	Solidarité en faveur des communes sinistrées	Unanimité à main levée
D 2026 09 14 03	14 septembre 2026	Fonds de concours 2024 – modificatif	Unanimité à main levée
D 2026 09 14 04	14 septembre 2026	Décision modificative n°2 – Budget principal 33500	Unanimité à main levée
D 2026 09 14 05	14 septembre 2026	Décision modificative n°2 – Budget principal 33502	Unanimité à main levée
D 2026 09 14 06	14 septembre 2026	Création d'un Conseil Municipal des Enfants (CME)	Unanimité à main levée

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

1. Approbation du procès-verbal du 6 juillet 2026

ASSEMBLEE DELIBERANTE

2. Représentant à la Mission Locale du Pays Yonnais
3. Solidarité en faveur des communes sinistrées

FINANCES

4. Fonds de concours 2024 – modificatif
5. Décision modificative n°2 – Budget principal 33500
6. Décision modificative n°2 – Budget principal 33502

VIE ASSOCIATIVE, CULTURE ET COMMUNICATION

7. Bulletin annuel
8. Joséphine // Marche rose
9. Informations diverses

CADRE DE VIE ET AMENAGEMENT

10. Informations diverses

AFFAIRES SCOLAIRES PERISCOLAIRES PETITE ENFANCE ET AFFAIRES SOCIALES

11. Création d'un Conseil Municipal des Enfants (CME)

DECISIONS DU MAIRE

QUESTIONS DIVERSES

AGENDA

ADMINISTRATION GENERALE

1. Approbation du procès-verbal du 6 juillet 2026

Monsieur le Maire demande si les membres du conseil municipal ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la réunion du 6 juillet 2026. En l'absence de remarques, le procès-verbal du 6 juillet 2026 est adopté à l'unanimité des membres présents.

ASSEMBLEE DELIBERANTE

2. Représentant à la Mission Locale du Pays Yonnais

Notre collectivité est adhérente à la Mission locale du Pays Yonnais dont l'action spécifique consiste à accueillir, informer, orienter et accompagner les jeunes de moins de 26 ans du Bassin d'emploi.

La Mission locale du Pays Yonnais est également un lieu d'échanges, de réflexions et de recherches de solutions entre les partenaires intervenant dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle.

A ce titre, les élus locaux ont un rôle important à jouer.

C'est pourquoi, depuis sa création, la Mission Locale dispose d'un « correspondant » élu local dans chaque commune pour participer aux travaux du réseau cantonal.

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, valident la désignation de Madame Emilie HUVELIN comme correspondante élu local de notre commune afin de participer aux travaux du réseau cantonal.

3. Solidarité en faveur des communes sinistrées

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ravageant près de 115 000 hectares, et nécessitant l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) appelle les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Rochetretjoux tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées, dans la mesure de ses capacités, par le versement d'un don de 500€ à l'Association des Maires de France AMF Aides sinistrés, à qui il reviendra de reverser ce don aux collectivités sinistrées.

Sur proposition de Monsieur le Maire les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents à :

- **Acceptent le versement d'un don de 500€ au profit de l'AMF en soutien aux communes sinistrées**
- **Autorisent le Maire à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de cette décision.**

FINANCES

4. Fonds de concours 2024 - modificatif

L'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité de versement de fonds de concours entre la Communauté de communes et les communes membres pour la réalisation d'un équipement.

Vu la délibération communale n° D2025 10 13 06 du 13 octobre 2025 relative à une demande de fonds de concours de 50 000€ pour des travaux de voirie et d'éclairage public ;

Vu la délibération intercommunale n°2025-364 du 17 novembre 2025 octroyant le versement de 50 000€ au titre du fonds de concours 2024 ;

Considérant que l'investissement final sur les travaux de voirie et d'éclairage public est moindre et que des travaux d'agrandissement du local associations sont nécessaires ;

Considérant le nouveau plan de financement comme suit :

Investissement – Rue du Lavoir - Rue des platanes Voirie et éclairage public			
Dépenses	Montant H.T.	Recettes	Montant H.T.
Eclairage	66 878,56 €	Fonds de concours CCPC (49,78%)	40 000,00 €
Voirie	13 475,50 €	Autofinancement de la commune (50,22%)	40 354,06 €
TOTAL	80 354,06 €	TOTAL	80 354,06 €

Investissement – Agrandissement du local associations			
Dépenses	Montant H.T.	Recettes	Montant H.T.
Travaux d'agrandissement	28 776,30 €	Fonds de concours CCPC (34,75%)	10 000,00 €
		Autofinancement de la commune (65,25%)	18 776,30 €
TOTAL	28 776,30 €	TOTAL	28 776,30 €

Investissement – RECAP			
Dépenses	Montant H.T.	Recettes	Montant H.T.
Voirie et éclairage public	80 354,06 €	Fonds de concours CCPC (45,82%)	50 000,00 €
Local associations	28 776,30 €	Autofinancement de la commune (54,18%)	59 130,36 €
TOTAL	109 130,36 €	TOTAL	109 130,36 €

Sur proposition de Monsieur le Maire les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Abrogeant la délibération communale n°D2025 10 13 06 en date du 13 octobre 2025
- Autorisent Monsieur le Maire à solliciter l'octroi d'un fonds de concours de 50 000€ auprès de la Communauté de Communes du Pays de Chantonay réparti sur deux opérations :
 - o Travaux de voirie et éclairage public : 40 000€
 - o Agrandissement du local associations : 10 000€
- Autorisent Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente décision.

5. Décision modificative n°2 – Budget principal 33500

Considérant la conclusion d'un emprunt de 200 000€ et l'obtention d'une subvention supplémentaire concernant les travaux de réhabilitation du commerce multiservice, le versement d'une subvention du budget principal vers le budget annexe multiservice n'est plus nécessaire. Il en résulte la décision modificative n°2 établie comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R- 1641 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	240 000.00 €	0.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €	240 000.00 €	0.00 €
D-2041412 : Subv. com. GFP - Bâtiments et installations	240 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	240 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	240 000.00 €	0.00 €	240 000.00 €	0.00 €

Sur proposition de Monsieur le Maire les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Approuvent la décision modificative n°2 sur le budget principal 33500 comme indiqué ci-dessus
- Autorisent Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente décision.

6. Décision modificative n°2 – Budget multiservices 33502

Considérant la conclusion d'un emprunt de 200 000€ et l'obtention d'une subvention supplémentaire concernant les travaux de réhabilitation du commerce multiservices, il convient de procéder à divers ajustements du budget détaillés ci-dessous :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-627 : Services bancaires et assimilés	0.00 €	120.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	120.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	2 620.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	2 620.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0.00 €	2 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0.00 €	2 500.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	2 620.00 €	2 620.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R- 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	2 620.00 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	2 620.00 €	0.00 €
R- 13142 : Subv. transf. Collectivité de rattachement	0.00 €	0.00 €	240 000.00 €	0.00 €
R- 13158 : Subv. transf. Autres groupements	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 888.00 €
R- 13361 : Fonds équip. amort. - Dotation équipement territoires ruraux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	80 229.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	240 000.00 €	85 117.00 €
D-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R- 1641 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	0.00 €	200 000.00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	200 000.00 €
D-21321 : Constructions immeubles de rapport	0.00 €	36 497.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	36 497.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	42 497.00 €	242 620.00 €	285 117.00 €

Sur proposition de Monsieur le Maire les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Approuvent la décision modificative n°2 sur le budget multiservices 33502 comme indiqué ci-dessus
- Autorisent Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente décision.

VIE ASSOCIATIVE, CULTURE ET COMMUNICATION

7. Bulletin annuel

Il est proposé de repartir sur un contenu sensiblement identique aux années précédentes. Les dates de remise des articles et des photos seront communiquées aux associations lors de la réunion du 17 septembre 2026.

8. Joséphine // Marche rose

La commune de Rochetretoux réitère pour une nouvelle année le soutien à la recherche contre le cancer. Elle s'associe de nouveau à la Joséphine pour organiser une marche rose de 2.5 km sur la commune en fin de soirée le 9 octobre 2026.

Le départ des parcours se fera devant la mairie. Ils seront jalonnés par des affiches de sensibilisation.

9. Informations diverses :

- Nouvelle diffusion du film de Noah GUERY le 28 octobre
- Retour sur la soirée Guinguette du Comité des Fêtes qui a été une belle réussite. Le bénéfice va permettre d'acheter du matériel et de réinvestir dans l'édition 2027 de la guinguette.
- Réunion annuelle avec les associations le 17 septembre 2026

CADRE DE VIE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

10. Informations diverses

Jérôme SOURISSEAU indique que les travaux peuvent reprendre à la suite du passage d'ENEDIS pour neutraliser les compteurs.

Quelques candidatures ont été reçues pour l'exploitation du commerce.

La CAJEV est intervenue pour les travaux de pelouse et de création de parterres au niveau du lotissement de la Géliinière. Les plantations de végétaux se feront en novembre.

AFFAIRES SCOLAIRES PERISCOLAIRES PETITE ENFANCE ET AFFAIRES SOCIALES

11. Création d'un Conseil Municipal des Enfants (CME)

Le Conseil Municipal de Rochetretjoux,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1112-23 et L. 2143-2 relatifs à la création d'instances de participation des habitants, et notamment des jeunes, à la vie locale ;

Considérant la volonté de la municipalité de promouvoir la citoyenneté, l'apprentissage de la démocratie et le civisme dès le plus jeune âge ;

Considérant l'intérêt d'associer les enfants de la commune aux décisions locales, de recueillir leurs idées et de leur permettre de réaliser des projets d'intérêt général ;

Considérant qu'il convient de définir les modalités d'organisation, de fonctionnement et de composition de cette instance consultative par le biais d'un règlement intérieur ;

Entendu l'exposé de Madame Emilie HUVELIN, adjointe aux affaires scolaires, périscolaires, à la petite enfance et aux affaires sociales ;

Considérant le projet de charte présentée en annexe ;

Sur proposition de Monsieur le Maire les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **Valident la création d'un Conseil Municipal des Enfants (CME) sur le territoire de la commune de Rochetretjoux ;**
- **Précisent que ce conseil est une instance consultative, force de proposition pour la municipalité sur les projets touchant à la jeunesse, à l'environnement, à la solidarité et à la vie locale.**
- **Approuvent les termes de la charte du Conseil Municipal des Enfants joint en annexe à la présente délibération, fixant les modalités d'élection, de composition et de fonctionnement de l'instance**
- **Précisent que les crédits nécessaires au fonctionnement du CME et à la réalisation de ses projets seront inscrits chaque année au budget primitif de la commune**
- **Autorisent Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte, convention ou document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

DECISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire présente les décisions qu'il a prises suite aux délégations données par le Conseil Municipal :

N° de la décision	Date de la décision	Objet
DS 06/2026	11/08/2026	RENONCIATION DPU – PARCELLE B 1578 – 13 RUE DES TILLEULS
DS 07/2026	04/09/2026	RENONCIATION DPU - 11, Place de l'église
Devis	24/07/2026	4 paires de buts à 8 amovibles – SPORT NATURE – 20 547.89€ TTC
	28/07/2026	Point à temps 2026 – GAUBERT TP – 11 940.00€ TTC
	27/08/2026	Volet roulant velux école publique – JMCO – 1 303.01€ TTC

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait le bilan de l'été 2026 : dégradations, nuisances sonores,...

AGENDA

- **17 septembre** : Réunion des associations – 19h30
- **21 septembre** : Mise à jour du PCS
- **24 septembre** : soirée mécénat FCMR – 19h – O'Charfait
- **25 septembre** : AG Comité des fêtes – 20h – Salle du théâtre
- **26 septembre** : Méchoui UNC
- **27 septembre** : élections sénatoriales
- **28 septembre** : Comité de pilotage multiservices
- **2 octobre** : AG Amicale Laïque – 20h
- **3 octobre** : 25 ans de Rocka Jovis et Café du territoire à 16h – Foyer rural
- **5 octobre** : Bureau municipal – 18h
- **8 octobre** : AG restaurant scolaire
- **12 octobre** : Conseil Municipal – 20h
- **15 octobre** : 80 ans de la société de pêche – Salle des fêtes Mouchamps
- **18 octobre** : Chrono des Nations

La séance est levée à 22h11.

Charlène VRIGNAUD, Secrétaire de séance

Yoann BONNEAUD, Maire de Rochetrejoux

